

## Transformation de la voie professionnelle : préconisations et priorités

1. **Troisième prépa-métiers.** Les enquêtes montrent que ce dispositif est d'autant plus efficace qu'il s'appuie sur une équipe pédagogique resserrée, voire réduite, dont l'action s'inscrit dans la durée, et où chaque professeur assure l'intégralité de l'enseignement de sa (ou ses) discipline(s). Lorsque ça n'a pas déjà été fait, le projet pédagogique doit être repensé pour que ce dispositif, centré sur l'accompagnement personnalisé des élèves dans leur découverte des métiers et des formations, s'adapte également à un public supplémentaire : les ex-DIMA. Tous les enseignements contribuent collectivement à cette découverte, ce dispositif offre donc de belles opportunités pour une pédagogie innovante autour de projets co-construits.
2. « **Volume complémentaire d'heures professeur** ». Ces heures peuvent être affectées à l'ensemble des enseignements et dispositifs. Nonobstant les contraintes techniques, il y a une part d'enseignement théorique en enseignement professionnel qui est dispensée en classe entière. Dans les disciplines, des groupes à géométrie variable sont à privilégier, en fonction des objectifs et des besoins individuels des élèves.
3. « **Enseignements professionnels** » ? Au-delà du champ disciplinaire spécifique, ces enseignements comprennent la PSE, l'économie-droit (secteur des services), l'économie-gestion (secteur de la production) et les arts appliqués (dans le secteur des métiers d'art). Lorsque ces disciplines sont engagées dans la co-intervention, c'est ponctuel et circonscrit : une prise en charge annuelle serait un biais du dispositif car il doit être centré sur le cœur de métier.
4. **Dispositifs transversaux (accompagnements, co-intervention et chef d'œuvre).** Ces trois dispositifs doivent être clairement identifiés par les élèves ; ils figurent donc explicitement dans tous les EDT qu'ils soient hebdomadaires ou globalisés. Pour favoriser leur mise en œuvre, il est évidemment recommandé d'anticiper, lors de la conception des EDT, des plages horaires de concertation qui faciliteront les échanges et la préparation des séances pédagogiques communes.
  - 4.1. **Accompagnements.** Trois blocs se combinent dans ce dispositif : consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation. En classe de seconde, la répartition suivante est préconisée : 1h de consolidation en français + 1h de consolidation en mathématiques + 1h pour le professeur principal ou un autre professeur largement impliqué dans la section ; la part d'orientation diffère selon que l'élève est en famille de métiers ou non. En classe de terminale ces heures seront réparties dans des proportions variables entre deux modules (insertion professionnelle ou poursuite d'études – le programme complémentaire à la poursuite d'études prévu en mathématiques sera à intégrer dans ce dispositif). Il est pertinent de consacrer à ce dispositif des heures complémentaires pour favoriser l'individualisation en limitant les heures classe entière.
  - 4.2. **Co-intervention.** Elle est confiée aux professeurs qui assurent les enseignements correspondants dans la classe concernée. Cette modalité de renforcement des fondamentaux, adaptée à la voie professionnelle, est le lieu privilégié de l'innovation et de la complémentarité : une modalité efficiente consiste à réunir les deux disciplines autour d'une situation complexe, d'une problématique professionnelle ; le travail en projet en est une autre. Il est indispensable de viser une organisation qui permet la concertation entre enseignants. Pour le bénéfice des élèves une souplesse maximale est souhaitable (l'heure isolée chaque semaine ou l'organisation autour d'HSE est à éviter). L'évaluation des acquis reste disciplinaire même lorsqu'un objet commun lui sert de support (à la différence du chef d'œuvre qui justifie une ligne/évaluation dans le bulletin). Les apprentis peuvent également être concernés par la co-intervention, à défaut, le nombre d'heures disciplinaires en enseignement général doit être abondé pour permettre le traitement des programmes.
  - 4.3. **Chef d'œuvre.** Ce dispositif pluridisciplinaire doit être envisagé dans le temps long des apprentissages en accompagnant les enseignants dans la mise en œuvre de la pédagogie de projet. Pour sa réalisation en CAP, la dotation horaire professeur annuelle est égale au double du volume horaire élève, ce qui n'est pas le cas pour les classes de baccalauréat professionnel qui nécessiteront donc une réflexion organisationnelle complémentaire lorsque l'encadrement par plusieurs enseignants s'avérera souhaitable. Une organisation fondée sur un volant important d'HSE doit être gérée précisément pour vérifier au fur et à mesure sa concrétisation.
5. **Bulletins par compétences.** Ils sont généralisés dans la voie professionnelle au sein de notre académie. Lorsqu'une note disciplinaire figure également, notamment les années d'examen et d'orientation, c'est un positionnement, la « synthèse numérique d'un profil de compétences » réalisée par l'enseignant, et non une moyenne arithmétique de notes obtenues tout au long du trimestre/semestre.